



Dans ce numéro:

- ▶ Prochains événements pour les membres
- ▶ Plaidoyer
- ▶ Assistance
- ▶ Promotion
- ▶ Opérations
- ▶ Calendriers
- ▶ Glossaire des abréviations et acronymes



Sarah Goddard
Secrétaire générale de l'AMICE

“Le modèle d’entreprise mutualiste et coopératif a plus que jamais le vent en poupe et représente aujourd’hui plus de 30% du marché européen de l’assurance.”

Chers membres de l'AMICE,

La mission de l'AMICE est claire et simple: représenter et servir ses membres au niveau européen. Nous avons passé cette mission au crible, en regardant l'avenir – l'avenir de l'assurance mutuelle et coopérative, l'avenir de l'AMICE et, finalement, l'avenir de l'Europe. Nous nous sommes questionnés sans ménagement, notamment sur la pertinence actuelle de notre secteur et de notre association. Nous nous sommes informés sur notre valeur auprès de membres, de décideurs, de stratégestes et d'organisations homologues. Nous avons cherché à savoir si le modèle d'entreprise mutualiste et coopératif est désuet et frappé d'obsolescence. Nous avons soupesé l'intérêt d'une représentation de nos membres au niveau national par rapport à une représentation au niveau européen. Nous nous sommes interrogés sur l'utilité, pour nos membres, de mener des actions au niveau européen.

Toutes ces questions difficiles ont débouché sur des réponses simples:

- le modèle d'entreprise mutualiste et coopératif a plus que jamais le vent en poupe et représente aujourd'hui plus de 30% du marché européen de l'assurance;
- au niveau national, un travail important est mené pour protéger les intérêts de notre secteur et veiller à ce que celui-ci bénéficie d'un traitement équitable et approprié. Ce travail est complété et soutenu par nos actions au niveau européen;
- au niveau des instances européennes, qui définissent de plus en plus l'agenda politique national, il est crucial de maintenir les intérêts spécifiques des assureurs mutuels et coopératifs au rang des priorités des décideurs.

Le résultat de tout ce travail de réflexion et d'analyse, c'est la nouvelle stratégie de l'AMICE. Notre mission y est clairement énoncée:

- plaider pour, promouvoir et obtenir un traitement équitable des assureurs mutuels et coopératifs dans un environnement européen en mutation; et
- offrir aux membres de l'AMICE des services facilitant l'échange de connaissances et la collaboration, au bénéfice de leur développement.

Cette mission a été approuvée par le Conseil d'administration et le Secrétariat veille constamment à ce que les intérêts de chacun des membres soient au centre de chaque décision, chaque tâche et chaque activité de l'AMICE.

Je saisis l'opportunité de l'Assemblée générale de juin pour exposer en détail la nouvelle stratégie de l'AMICE et entendre personnellement vos souhaits et attentes. Cette réunion des assureurs mutuels et coopératifs sera aussi l'occasion de discuter ensemble des projets politiques de nos institutions européennes, notamment en matière de finance durable.

Je me réjouis donc de vous accueillir à Bruxelles cet été et de travailler avec vous pour maintenir notre secteur sur la voie du succès.

Sarah Goddard,
Secrétaire générale de l'AMICE

PROCHAINS ÉVÈNEMENTS POUR LES MEMBRES

HUITIÈME RENCONTRE DES MANAGERS RÉASSURANCE DES MUTUELLES ET COOPÉRATIVES EN EUROPE

Si la réassurance est importante pour vous, au titre d'entité cédante ou de fournisseur, ne manquez surtout pas l'événement AMICE qui se déroulera en mai à Stockholm. Cette huitième Rencontre des managers réassurance des mutuelles et coopératives en Europe, accueillie par Länsförsäkringar les 9 et 10 mai, vous donnera des informations sur les récents développements susceptibles d'affecter vos programmes de réassurance, ainsi que des outils pour vous aider à optimiser vos activités et décisions en matière de réassurance.

Parmi les orateurs invités à cet événement figurent Johannes Bender, directeur de S&P Global, Christian Bieck, responsable de la pratique Réassurance à l'IBM Institute for Business Value et Justin Wray, directeur adjoint du Département des Politiques auprès de l'EIOPA.

Les discussions porteront sur:

- les effets de la législation (notamment Solvabilité II);
- la donne géopolitique en Europe;
- la gestion des risques cybernétiques et autres risques émergents;
- les conditions du marché.

Pour plus d'informations, [téléchargez le programme](#)
Pour vous inscrire, contactez [Helen Sheppard](#)

CONGRÈS BIENNAL DE BILBAO

Congrès de l'AMICE 2020

Les préparatifs du prochain Congrès de l'AMICE, qui aura lieu dans la ville dynamique de Bilbao du 10 au 12 mai 2020, vont bon train. La prochaine édition de cet événement phare pour les professionnels européens de l'assurance mutuelle et coopérative sera accueillie par le membre de l'AMICE Seguros Lagun Aro et se déroulera sous le thème de «L'art de la transformation».

Les principales sessions se tiendront au Centre des congrès Euskalduna, dans le centre de Bilbao, et porteront sur notre façon d'appréhender les constantes transformations de notre secteur.



PLAIDOYER

NORME IFRS 17 | COMPTABILITÉ | IASB

L'AMICE continue d'exprimer ses inquiétudes en ce qui concerne l'applicabilité et l'adéquation des normes internationales d'information financière (IFRS) — et notamment de la norme IFRS 17 — pour les assureurs mutuels et coopératifs. Malgré le message central de l'AMICE faisant valoir que les IFRS ne sont pas pertinentes pour ses membres et ne devraient concerner que ceux qui souhaitent les adopter, de nombreux pays demandent l'application des IFRS pour tous les assureurs. Par conséquent, l'AMICE juge extrêmement important d'œuvrer, autant que possible, pour que les IFRS ne soient pas un obstacle pour les mutuelles et coopératives d'assurance.

Ces derniers mois, le Secrétariat a accompli un travail considérable dans le contexte de l'élaboration de la norme IFRS 17. Les communications du Secrétariat au sujet de cette norme ont eu pour effet de placer les modalités d'application de la norme aux sociétés mutuelles et coopératives au cœur d'un échange de vues organisé fin février par la commission ECON, en présence de Hans Hoogervost, président de l'IASB, et d'Erkki Liikanen, président des Trustees de la Fondation IFRS. Lors de cet échange, le député européen roumain Theodor Dumitru Stolojan, président de l'équipe permanente ECON IFRS, a spécifiquement interrogé le président de l'IASB sur les solutions envisagées pour régler les problèmes posés par les IFRS aux sociétés mutuelles. Hans Hoogervost a promis de poursuivre l'examen de cette question en interne. La députée européenne française Pervenche Berès a également appelé l'IASB à examiner en profondeur les questions touchant à la norme IFRS 17 et aux mutuelles.

Avant cet échange de vues, l'AMICE a participé à une réunion avec Darrel Scott, membre du conseil d'administration de l'IASB, et deux techniciens de l'IASB. L'objectif était de discuter des préoccupations concernant le document didactique «Insurance contracts issued by mutual entities», publié en 2018 par l'IASB. Des représentants d'Insurance Europe, d'Insurance Sweden et de trois mutuelles japonaises étaient également présents à la réunion. Le 13 mars, le Secrétariat de l'AMICE a participé, à distance, à une réunion du conseil d'administration de l'IASB portant sur l'examen des préoccupations et des difficultés liées à la mise en œuvre de la norme IFRS 17, identifiées par le secteur de l'assurance. Après discussion, l'IASB a accepté sept modifications relatives au champ d'application, aux exigences de divulgation et aux dispositions transitoires de la norme IFRS 17. Ces modifications s'ajoutent à deux modifications acceptées lors de la réunion du conseil d'administration de l'IASB du 7 février (à laquelle le Secrétariat a participé à distance) consacrée à l'examen des préoccupations soulevées par l'ensemble du secteur de l'assurance au sujet de la norme IFRS 17 et de sa mise en œuvre.

Au cours des dernières semaines de 2018 et au début de l'année 2019, le Secrétariat de l'AMICE a participé, à distance, à plusieurs autres réunions du conseil d'administration de l'IASB portant sur la norme IFRS 17. Au total, le conseil d'administration de l'IASB a examiné 25 modifications potentielles, identifiées en octobre 2018.

L'AMICE a également participé à d'autres réunions en vue d'attirer l'attention sur les problèmes posés par les IFRS, notamment à celles du Groupe de travail Comptabilité de l'assurance (IAWG) de l'EFRAG et du Groupe d'experts techniques (TEG) de l'EFRAG.

RÉVISIONS DU RÉGIME SOLVABILITÉ II

Ces derniers mois, l'AMICE a participé à plusieurs réunions et ateliers consacrés à la révision 2020 de Solvabilité II et aux résultats de la révision 2018 de Solvabilité II.

Dans le cadre de l'accord de coopération et d'échange d'informations avec Insurance Europe, des représentants de l'AMICE ont participé aux réunions d'Insurance Europe et, réciproquement, des représentants d'Insurance Europe ont participé aux réunions de l'AMICE portant sur les révisions du régime Solvabilité II. Lors d'une réunion d'Insurance Europe tenue en mars, le Secrétariat a été informé des derniers développements concernant la révision 2018 de Solvabilité II et le plan d'action sur la finance durable. Les discussions ont également porté sur la révision 2020 de Solvabilité II. Par ailleurs, l'AMICE a été invitée au troisième atelier sur la révision 2020 de Solvabilité II, organisé conjointement par Insurance Europe et le CFO Forum.

Le groupe de travail Réglementation prudentielle de l'AMICE s'est réuni en février pour discuter du contenu de la demande d'avis, adressée par la Commission européenne à l'EIOPA, sur la révision 2020 de Solvabilité II. Par ailleurs, le groupe de travail a approuvé la proposition de réponse de l'AMICE à l'appel à contributions lancé par l'EIOPA au sujet de la révision des obligations d'information et de déclaration sous Solvabilité II. Dans sa réponse, l'AMICE souligne la nécessité de simplifier la quantité de données à fournir par les petits assureurs, d'étendre les dérogations, de fusionner les documents présentant des chevauchements ou des doublons, de revoir les délais pour les déclarations trimestrielles et annuelles, et de supprimer les modèles inutilisés. Le groupe de travail Réglementation prudentielle s'est également penché sur d'autres questions connexes, notamment sur les modifications qui pourraient être apportées au test de résistance 2020 de l'EIOPA.

Cet été, l'EIOPA devrait lancer une consultation publique sur les propositions visant à modifier les règles d'information prudentielle sous Solvabilité II.

L'AMICE a également répondu à l'appel à commentaires publié par l'EIOPA sur l'approche du régime Solvabilité II à l'égard des passifs illiquides, des périodes de détention d'actifs des assureurs et des risques liés à la détention d'actifs à long terme.

L'évaluation et le traitement des garanties de long terme font partie des priorités importantes pour l'AMICE et plusieurs discussions ont été menées, en interne et en externe, en vue de proposer une solution à cette problématique dans le cadre de la révision 2020 de Solvabilité II. Ces derniers mois, le Secrétariat a également rencontré plusieurs représentants des institutions européennes afin de s'assurer de la compréhension et de la prise en compte des préoccupations des membres de l'AMICE.

FINANCE DURABLE

La finance durable est au centre des débats depuis quelques mois et constitue un des volets visés par les révisions du cadre Solvabilité II. L'AMICE s'est engagée, avec d'autres parties prenantes et intéressées, à suivre ce dossier de près. Ainsi, le Secrétariat a assisté en mars à une conférence sur les rapports de durabilité des entreprises, organisée par l'European Corporate Reporting Lab récemment créé par l'EFRAG. La conférence a notamment été marquée par une allocution d'ouverture du commissaire Valdis Dombrovskis, ainsi que par des débats animés sur l'innovation et la gestion des difficultés dans le domaine du reporting d'entreprise. L'European Lab a entamé ses travaux sur les informations relatives au climat et devrait lancer prochainement une consultation publique, que l'AMICE suivra avec intérêt.

Dans l'intervalle, le Groupe d'experts techniques sur la finance durable établi par la Commission européenne a publié une première proposition de norme européenne pour les obligations vertes. Le Groupe d'experts techniques propose une norme volontaire, élaborée sur la base des pratiques de marché existantes et compatible avec ces pratiques. La norme s'appuierait sur un système solide de contrôle et d'agrément et serait étroitement liée à la nouvelle classification européenne des activités économiques durables («taxinomie de l'UE»). L'élaboration de cette taxinomie relève du troisième pilier du paquet législatif sur la finance durable, dans le cadre duquel la Commission a présenté une proposition de règlement sur l'établissement d'un cadre définissant les critères pour déterminer ce qui peut être considéré comme une activité économique durable sur le plan environnemental dans l'Union européenne. Au début de l'année, le Parlement européen et les États membres sont parvenus à un accord politique sur la proposition de règlement sur la publication d'informations relatives aux investissements durables et aux risques en matière de durabilité. Cette proposition introduit des obligations de transparence sur la manière dont les investisseurs institutionnels, notamment les assureurs, intègrent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs décisions d'investissement.



Au début de l'année, le Secrétariat de l'AMICE a participé à la deuxième table ronde de l'EIOPA sur la finance durable, dans l'objectif de faire connaître et de défendre les intérêts des membres de l'AMICE. La discussion a essentiellement porté sur la réponse du secteur à la consultation de l'EIOPA sur l'intégration des risques et des facteurs liés à la durabilité dans les actes délégués adoptables au titre de la directive Solvabilité II et de la directive sur la distribution d'assurances (DDA). Par ailleurs, en janvier, la Commission européenne a publié un projet de règles concernant la manière dont les assureurs devraient tenir compte des questions de durabilité lorsqu'ils conseillent leurs clients dans le cadre de la DDA.

En février, la Commission européenne a demandé aux autorités européennes de surveillance (AES), dont fait partie l'EIOPA, de collecter des données factuelles sur les pressions à court terme indûment exercées par les marchés des capitaux sur les entreprises. Si les données factuelles devaient révéler l'existence de problèmes majeurs, la Commission a invité les AES à donner leur avis quant à l'utilité d'une réglementation en la matière.

PRODUIT PANEUROPÉEN D'ÉPARGNE-RETRAITE INDIVIDUELLE (PEPP)

La commission ECON du Parlement européen a émis un vote positif sur la proposition de création d'un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP). Les États membres doivent à présent approuver la forme du texte législatif qui devra être adopté pour acquérir force de loi.

Le vote de la commission ECON a fait suite à l'accord politique intervenu en février entre le Parlement européen et les États membres sur la création du PEPP, l'une des principales mesures prévues dans le plan d'action de la Commission visant à renforcer l'Union des marchés de capitaux (UMC). Le PEPP sera un produit d'épargne-retraite volontaire et sera complémentaire des régimes publics et professionnels de retraite existants, ainsi que des régimes nationaux privés de retraite.

PRODUITS D'INVESTISSEMENT PACKAGÉS DE DÉTAIL ET FONDÉS SUR L'ASSURANCE (PRIIPS)

Dans le cadre de sa mission de contrôle, la commission ECON du Parlement européen s'est penchée en février sur les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs). Un réexamen plus large des PRIIPs est prévu en 2020. Néanmoins, Gabriel Bernadino, actuel président du comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES), a présenté l'état d'avancement des travaux des AES en ce qui concerne les actes délégués réglementant les documents d'informations clés (KID) relatifs aux PRIIPs. En réponse aux préoccupations des parties prenantes, les AES travaillent actuellement à la modification du texte de niveau 2 concernant les PRIIPs et une consultation est prévue avant l'été.

Au début de l'année, les AES avaient indiqué qu'en raison des implications d'un éventuel report de l'application du KID pour certains types de fonds d'investissement au-delà de 2020, aucune modification ciblée ne serait proposée à ce stade et une révision plus complète du règlement délégué PRIIPs serait initiée au cours de 2019.

RÉFORME DES AES

Le Conseil «Affaires économiques et financières» (ECOFIN) a confirmé son approche générale à l'égard du paquet de mesures visant à réformer les autorités européennes de surveillance (AES), dont fait partie l'EIOPA. La réforme vise à renforcer les pouvoirs des AES et à instaurer une plus grande convergence en matière de surveillance.

Le Parlement européen et la Présidence du Conseil sont parvenus à un accord provisoire fin mars et, pendant la mise au point technique du texte, celui-ci sera soumis pour approbation aux ambassadeurs de l'UE et aux députés européens. Le Parlement et le Conseil seront invités à adopter la proposition de règlement en première lecture.

Plusieurs éléments de l'approche retenue reflètent les propositions formulées par l'AMICE dans ses observations en réponse au projet de réforme des AES. Par exemple, en ce qui concerne le financement des AES, le texte final conserve le système actuel de fonds provenant en partie du budget de l'Union et en partie des autorités de contrôle nationales, mais ajoute la possibilité de contributions financières volontaires par les États membres ou les observateurs. La référence au principe de proportionnalité a également été maintenue dans le texte de compromis.

ÉCONOMIE SOCIALE

Ces derniers mois, l'agenda politique relatif à l'économie sociale a occupé une large place dans les travaux des institutions européennes. En février, lors de la dernière audition tenue par l'Intergroupe «Économie sociale» du Parlement européen, Albert Lautman, Directeur général de la FNMF (membre français de l'AMICE), s'est exprimé en faveur d'un mandat de promotion de «l'économie sociale pour l'avenir de l'Union européenne».

Lors de cette audition, Social Economy Europe a présenté dix propositions en vue des prochaines élections européennes. Luca Jahier, président du Comité économique et social européen (CESE) et Karl-Heinz Lambertz, président du Comité européen des régions, ont soutenu l'idée de mettre en œuvre un plan d'action européen pour l'économie sociale au cours de la prochaine législature.

Au début de l'année, la DG GROW (le service de la Commission européenne chargé du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME) a publié un appel d'offres pour la réalisation d'une étude sur les activités transfrontalières des entreprises sociales, y compris les mutuelles et les coopératives. L'objectif est de promouvoir des approches efficaces qui pourraient aider les entreprises sociales à pénétrer le marché intérieur en établissant des activités et une coopération transfrontalières.

EUROPE SOCIALE

Les discussions sur la création d'une «Europe sociale» se poursuivent à un rythme soutenu au niveau européen. Le travail de construction d'une Union européenne plus inclusive et plus équitable fait suite à l'adoption du socle européen des droits sociaux en 2017. L'AMICE joue son rôle dans cet effort.

Dans le cadre d'un plan d'action en vue des prochaines élections européennes, le Secrétariat a participé à un événement organisé le 19 mars à Bruxelles par la FNMF (membre français de l'AMICE). L'événement faisait partie d'une vaste consultation des citoyens visant à recueillir des propositions pour une Europe sociale.

Ces propositions seront soumises, en avril, aux candidats français qui se présentent aux prochaines élections européennes.

COOPÉRATION

La Secrétaire générale de l'AMICE a rencontré Shaun Tarbuck et Vanessa Smith, membres de l'équipe dirigeante de l'ICMIF, pour faire le point sur les travaux respectivement menés dans le cadre de l'accord de coopération et d'échange d'informations entre l'AMICE et l'ICMIF.

En plus de cet échange d'informations sur les développements majeurs au sein des deux organisations, il a été convenu que l'AMICE et l'ICMIF co-organiseraient cette année une troisième conférence sur les affaires réglementaires, vu le succès des deux premières conférences organisées sur ce thème.

PROTECTION DES DONNÉES

Le Comité européen de la protection des données (CEPD) a lancé une consultation publique (clôturée début avril) sur les lignes directrices pour les codes de conduite et les organes de contrôle au regard du règlement général européen sur la protection des données (RGPD). Tous les codes précédemment adoptés doivent être réexaminés afin de les mettre en conformité avec le RGPD.

ASSISTANCE

ESTONIE | MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE

L'AMICE se félicite de la récente modification de la loi estonienne sur les activités d'assurance (Kindlustustegevuse seadus), entrée en vigueur le 2 mars. La législation estonienne élargit les possibilités de structures pour les sociétés d'assurance, en reconnaissant les associations d'assurances (sorte de mutuelle d'assurance) et les sociétés coopératives européennes. Ce changement va ouvrir le marché et apporter un plus grand choix aux assurés. Le Secrétariat de l'AMICE a appuyé une série d'organismes extérieurs dans leur soutien en faveur de cette nouvelle législation et continue de répondre aux demandes d'aide pour la création de nouvelles mutuelles d'assurance au titre du nouveau régime légal. Le groupe de travail Réassurance de l'AMICE a également apporté une assistance dans la recherche de partenaires de réassurance.

Le texte modifié (consolidé) de la loi sur les activités d'assurance est disponible en [estonien](#) et en [anglais](#) sur le site internet du Journal officiel estonien Riigi Teataja.

RENCONTRE DES MEMBRES

Le Secrétariat a assisté à la conférence annuelle de la ROAM (membre de l'AMICE) le 22 janvier à Paris. Lors de cette conférence, une table ronde, introduite par l'Autorité française de contrôle prudentiel, a été consacrée à la façon de transformer les obligations juridiques en opportunités commerciales. La ROAM a remis à cette occasion son trophée annuel «Innovation Assurance», organisé avec des étudiants de l'École Européenne des Métiers de l'Internet (EEMI).

PROMOTION

GROUPE DE TRAVAIL COMMUNICATIONS

Le groupe de travail Communications a tenu une réunion en ligne le 12 mars afin de discuter de l'intitulé, du thème, du logo et de la promotion du Congrès 2020 de l'AMICE (voir article page 2 pour plus d'informations). Les membres du groupe de travail ont également proposé leurs idées pour le programme du congrès, qui est en cours d'élaboration. La prochaine réunion aura lieu le 29 avril.

OPERATIONS

RÉUNIONS STATUTAIRES | CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AMICE

Le Conseil d'administration de l'AMICE s'est réuni à Bruxelles le 19 mars, un mois après la réunion du Comité exécutif de l'AMICE. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité une nouvelle demande d'adhésion et l'AMICE a donc le plaisir d'accueillir parmi ses membres [Univé Zuid-Nederland](#), appartenant au groupe néerlandais Univé.

Le Conseil d'administration a également discuté des progrès accomplis et de la suite de la mise en œuvre de la stratégie de l'AMICE pour la période 2019-2023. La stratégie implique un ajustement des structures de travail des commissions de l'AMICE, sans pour autant modifier les trois objectifs stratégiques (Plaidoyer, Assistance et Promotion).

Par ailleurs, le Conseil d'administration a approuvé les comptes 2018, ainsi qu'un projet de budget pour 2020, qui seront soumis pour approbation à l'Assemblée générale du 5 juin 2019.





CALENDRIER 2019

AMICE

17 avril	Bruxelles	Groupe de travail Comptabilité (information financière)
29 avril	En ligne	Groupe de travail Communications
30 avril	Bruxelles	Comité exécutif
9-10 mai	Stockholm	Huitième Rencontre des managers réassurance des mutuelles et coopératives en Europe
15 mai	Bruxelles	Groupe de travail Affaires réglementaires
4 juin	Bruxelles	Conseil d'administration
5 juin	Bruxelles	Assemblée générale
2 octobre	Bruxelles	Groupe de travail Affaires réglementaires
8 octobre	Bruxelles	Comité exécutif
5 novembre		Conseil d'administration
4 décembre	Bruxelles	Groupe de travail Affaires réglementaires

ICMIF

12-17 mai	Manchester, UK	Advanced Management Course
12-15 novembre	Auckland, New Zealand	Conférence biennale de l'ICMIF

Événements extérieurs

23 mai	Bucarest	Insurance Europe international conference
6-9 juin	Bucarest	CIRIEC, conférence internationale de recherche en économie sociale: «Social and Solidarity Economy: Moving Towards a New Economic System»
14-15 octobre	Royaume-Uni	Conférence annuelle et Assemblée générale annuelle de l'Association of Financial Mutuals (AFM)
19 novembre	Frankfurt	Neuvième conférence annuelle de l'EIOPA



GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AES	autorité européenne de surveillance <i>European Supervisory Authority (ESA)</i>	IFRS	norme(s) internationale(s) d'information financière <i>International Financial Reporting Standard(s)</i>
AFM	Association of Financial Mutuals (Royaume-Uni)	Insurance Europe	fédération européenne de l'assurance et de la réassurance <i>European insurance and reinsurance federation</i>
AMICE	Association des assureurs mutuels et des coopératives d'assurance en Europe <i>Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe</i>	IAWG (EFRAG)	Groupe de travail Comptabilité de l'assurance (EFRAG) <i>Insurance Accounting Working Group (EFRAG)</i>
CE	Commission européenne <i>European Commission (EC)</i>	KID	document d'informations clés <i>key information document</i>
CEO	Directeur général <i>Chief Executive Officer</i>	Norme européenne pour les obligations vertes	<i>European Union Green Bond Standard (EU GBS)</i>
DDA	directive sur la distribution d'assurances <i>Insurance Distribution Directive (IDD)</i>	PE	Parlement européen <i>European Parliament (EP)</i>
DG GROW	Direction générale du marché intérieur, de l'entrepreneuriat et des PME, Commission européenne <i>Directorate General for internal market, industry, entrepreneurship and SMEs, European Commission</i>	PEPP	Produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle <i>Pan European Personal Pension</i>
ECOFIN	Conseil «Affaires économiques et financières» <i>Economic and Financial Affairs Council</i>	PME	petite ou moyenne entreprise <i>small to medium-sized enterprise (SME)</i>
ECON	Commission des affaires économiques et monétaires, Parlement européen <i>Economic and Monetary Affairs Committee, European Parliament</i>	PRIIPs	produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance <i>packaged retail and insurance-based investment products</i>
EEMI	École Européenne des Métiers de l'Internet	RGPD	règlement général sur la protection des données <i>General Data Protection Regulation (GDPR)</i>
EFRAG	Groupe consultatif pour l'information financière en Europe <i>European Financial Reporting Advisory Group</i>	ROAM	Association fédérant des assureurs mutuels et PME (France)
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles <i>European Insurance and Occupational Pensions Authority</i>	TEG (EFRAG)	Groupe d'experts techniques de l'EFRAG <i>Technical Expert Group (EFRAG TEG)</i>
FNMF	Fédération nationale de la mutualité française	UE	Union européenne <i>European Union (EU)</i>
Forum CFO	Forum des directeurs financiers <i>Chief Financial Officers' Forum</i>	UMC	Union des marchés de capitaux <i>Capital Markets Union (CMU)</i>
IASB	Conseil des normes comptables internationales <i>International Accounting Standards Board</i>		
ICMIF	Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance <i>International Cooperative and Mutual Insurance Federation</i>		



AMICE aisbl

Rue du Trône 98/14

BE-1050 Bruxelles

T: +32 (0)2 503 38 78

E: secretariat@amice-eu.org

www.amice-eu.org

Suivez-nous:

Twitter: [@AMICE_Mutuals](https://twitter.com/AMICE_Mutuals) | LinkedIn: [AMICE Company Page & AMICE Network](#) | YouTube: [AMICE Channel](#)

Pour vous désabonner, veuillez envoyer un e-mail à secretariat@amice-eu.org